

RAPPORT D'ACTIVITES

de la

COMMISSION DE SURVEILLANCE de la CONVENTION COLLECTIVE NATIONALE DE
TRAVAIL

pour les HOTELS, RESTAURANTS ET CAFES (CCNT)

pour l'année 2008

Table des matières

- I CONVENTION COLLECTIVE NATIONALE DE TRAVAIL POUR LES HOTELS,
RESTAURANTS ET CAFES du 06.06.98
- II EXECUTION DE LA CONVENTION
- III NOMBRE D'ETABLISSEMENTS ASSUJETTIS
- IV COMMISSION PARITAIRE DE SURVEILLANCE de la CCNT
- V ORGANES D'EXECUTION de la CCNT

I

**CONVENTION COLLECTIVE NATIONALE DE TRAVAIL pour les HOTELS,
RESTAURANTS ET CAFES**

du 6 juin 1998

Les parties contractantes de la CCNT pour les hôtels, restaurants et cafés ont trouvé au printemps, dans le cadre des négociations globales, un terrain d'entente au sujet des salaires minimums en 2009.

Les nouveaux salaires minimums suivants ont été convenus :

Catégorie (art. 10 CCNT)	01.01. – 31.12.2008	Nouveau, à partir du 01.01.2009, respectivement à partir de la saison d'été 2009	Augmentation	
			%	Fr.
Catégorie I	Fr. 3300.--	Fr. 3383.--	+ 2.5 %	+ Fr. 83.--
Catégorie II a	Fr. 3480.--	Fr. 3567.--	+ 2.5 %	+ Fr. 87.--
Catégorie II b	Fr. 3730.--	Fr. 3823.--	+ 2.5 %	+ Fr. 93.--
Catégorie III a	Fr. 4070.--	Fr. 4172.--	+ 2.5 %	+ Fr. 102.--
Catégorie III b	Fr. 4485.--	Fr. 4597.--	+ 2.5 %	+ Fr. 112.--
Catégorie III c	Fr. 4485.--	Fr. 4597.--	+ 2.5 %	+ Fr. 112.--
Catégorie III d	Fr. 4670.--	Fr. 4787.--	+ 2.5 %	+ Fr. 117.--
Catégorie IV a *	Fr. 5600.--	Fr. 5740.--	+ 2.5 %	+ Fr. 140.--
Catégorie IV b *	Fr. 6750.--	Fr. 6919.--	+ 2.5 %	+ Fr. 169.--

* Le respect de ces salaires minimaux n'est pas impératif. Des montants inférieurs peuvent être prévus dans un contrat de travail écrit; l'art. 15, ch. 6 CCNT doit toutefois être respecté.

Pour l'art. 11 (stagiaires), le salaire minimal a été augmenté à Fr. 2'168.- (exercice précédent: Fr. 2'115.-).

Comme d'habitude, les nouveaux salaires entrent en vigueur au 1^{er} janvier (1.1.2009), respectivement pour la saison d'été 2009.

La demande d'extension a immédiatement été présentée au Conseil fédéral qui l'a acceptée le 11 décembre 2008.

II

Exécution de la Convention

Les principales activités réalisées en 2008 ont été :

1.) Encaissement des contributions aux frais d'exécution

Cette année, les contributions aux frais d'exécution sont restées inchangées à Fr. 48.– par établissement et Fr. 48.– par collaboratrice et collaborateur.

Cette année aussi, les factures des contributions annuelles aux frais d'exécution ont été envoyées en décembre.

2.) Renseignements juridiques téléphoniques

21'670 renseignements téléphoniques gratuits concernant la CCNT ont été donnés en 2008 (exercice précédent: 18'300). Il faut ajouter à ce nombre 7'240 renseignements concernant le Code des obligations, la loi sur le travail, l'encaissement des contributions aux frais d'exécution, etc. (exercice précédent: 5'530). Ce chiffre correspond à une moyenne d'environ 115 renseignements téléphoniques par jour ouvrable (exercice précédent: 95). Le nombre de conseils personnels donnés au guichet est de 155 au total (exercice précédent: 136).

Le nombre de demandes de renseignements par courrier électronique a été de 3'006 en 2008 (exercice précédent: 2'490).

3.) Site Internet www.l-gav.ch

En 2008, notre site Internet a été visité en moyenne 668 fois par jour (exercice précédent: 625) avec un total de 18'680 pages consultées (exercice précédent: 19'520), ce qui correspond à 20'025 visites et 560'450 pages consultées par mois (exercice précédent: 585'650).

4.) Contrôles par sondages

Vu le grand nombre de contrôles subséquents nécessaires (à la suite des contrôles par sondages et d'autres contrôles), la Commission paritaire de surveillance a décidé de ne commencer que le 1^{er} juin 2008 la nouvelle série de contrôles par sondages. La période intermédiaire a été mise à profit pour liquider le plus grand nombre possible de contrôles subséquents en suspens.

2'000 établissements ont de nouveau été choisis de manière aléatoire pour les contrôles par sondages du 1^{er} juin 2008 au 31 mai 2009. Les points contrôlés sont:

- salaires minimums des catégories I, II, III (comme lors des contrôles par sondages en 2006/2007)

- contrôle du temps de travail (comme lors des contrôles par sondages en 2006/2007)

et, de nouveau,

- respect du 13^e salaire mensuel, conformément à l'art. 12 CCNT.

1'503 établissements ont été contrôlés jusqu'au 31 décembre 2008.

Les résultats des contrôles par sondages de juin 2008 à mai 2009 devraient être disponibles à la fin mai 2009.

5.) Inspecteurs/trices

En plus des contrôles par sondages et des contrôles subséquents, les inspecteurs/trices ont effectué 497 contrôles pendant l'exercice sous revue, sur la base de 544 nouvelles plaintes et de 59 datant de l'année précédente. Parallèlement, 26 dossiers ont été fermés en 2008 (retraits, non-assujettissements, faillites, etc.).

Les inspecteurs ont par ailleurs effectué 1'703 contrôles subséquents (découlant de contrôles par sondages et de plaintes) entre janvier et mai 2008, et ils ont procédé à 68 examens de l'assujettissement à la CCNT.

III

NOMBRE D'ETABLISSEMENTS ASSUJETTIS

Le nombre d'assujettissements à la Convention collective nationale de travail au début de 2008 était le suivant :

- Etablissements assujettis	27'484
- Départs en cours d'année en raison de la cessation d'activité, parce que les conditions d'assujettissement n'étaient plus remplies, etc.	675
- Nouveaux assujettissements à la suite de l'ouverture de nouveaux établissements, de réouvertures ou parce que l'établissement remplit les conditions d'assujettissement	711
- L'office de contrôle a enregistré 7'273 mutations en cours d'année (changements de nom ou de raison sociale et d'adresse, sans influence sur le nombre d'établissements assujettis).	.-

- Nombre d'établissements assujettis à la fin de 2008	27'520
	=====

IV

Commission paritaire de surveillance de la Convention collective nationale de travail

Pendant l'exercice sous revue, la Commission de surveillance a siégé en **séance plénière** au printemps et en automne (le 5 juin à Zurich et le 25 novembre à Berne).

Outre les affaires financières suivantes:

- bilan et compte d'exploitation 2007
- bilan intermédiaire au 30.06.08, attributions, budget 2009,

la Commission a traité le rapport annuel 2007, le communiqué de presse relatif aux contrôles par sondages (de décembre 2006 à novembre 2007), le progrès des contrôles par sondages de juin 2008 à mai 2009, des litiges juridiques (peines conventionnelles), le paiement de contributions à des cours de perfectionnement d'UNiA en vertu de l'art. 35h CCNT, des informations au sujet de la nouvelle loi instituant des mesures contre le travail au noir entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2008 (notamment la volonté de collaborer avec les Offices de l'économie et du travail des cantons de Zurich et de Bâle-Ville), et une modification du règlement de la Commission de surveillance (nouvelle répartition des sièges au 1^{er} janvier 2009: Hotel&Gastro Union cède à syna un siège au comité). Lors de la séance d'automne, l'assemblée a pris congé de M. René Schneider, d'hotelleriesuisse, en le remerciant pour les services rendus. Membre de longue date de la commission, il quitte cette dernière en raison de la limitation de la durée du mandat.

En 2008, le **comité** de la Commission de surveillance a siégé en janvier, février, avril, mai, juin, juillet, août, septembre, octobre, novembre et décembre.

Ces séances ont eu lieu à Bâle, Berne, Cerlier, Lausanne, Le Noirmont, Lucerne et Zurich.

Le comité a traité les affaires permanentes suivantes: questions financières (bilan et compte d'exploitation 2007, bilan intermédiaire au 30 juin 2008, attributions de fonds, budget 2009), contrôles par sondages (état des travaux, contrôles subséquents), litiges juridiques de la Commission de surveillance et de l'office de contrôle, informations concernant la commission tripartite et statistique des renseignements donnés par l'office de contrôle.

Des thèmes tels que:

- l'exécution de la loi sur les travailleurs détachés; les annonces des organes cantonaux au sujet des travailleurs détachés et des travailleurs étrangers prenant un emploi auprès d'un employeur suisse,
- la signature, au printemps, d'une convention de prestations avec le canton de Bâle-Ville (comme avec le canton de Zurich) portant sur des contrôles en vue de la lutte contre le travail au noir,
- le programme de formation Progresso d'Hotel & Gastroformation à Weggis et les contributions financières y relatives,
- la nouvelle Convention collective de travail pour le personnel temporaire (swissstaffing),
- le traitement de plaintes d'organes officiels,
- un système uniforme et simple de saisie du temps de travail,
- des affaires en suspens et relatives au personnel de l'office de contrôle (un nouveau poste a été accordé en juin 2008 pour l'assistance aux inspecteurs),
- l'amélioration de l'efficacité des contrôles par sondages,
- l'échange d'informations avec l'Office fédéral de la formation professionnelle et de la technologie (OFFT) au sujet des attestations de niveau/de l'équivalence des formations suivies à l'étranger,
- la répartition et l'attribution des contributions aux frais d'exécution,

- une nouvelle convention entre le seco et l'office de contrôle au sujet de l'exécution des mesures d'accompagnement (contrôle des travailleurs détachés et indemnisations de ces travaux),
- les séances du groupe de travail (qui avait commencé à siéger en décembre 2007) et des délégations de négociations pour la révision de la CCNT (achevées en décembre 2008); les résultats négociés sont soumis aux différentes parties contractantes pour ratification,

ont complété l'ordre du jour des séances.

V

**ORGANES D'EXECUTION DE LA CONVENTION COLLECTIVE NATIONALE DE TRAVAIL
POUR LES HOTELS, RESTAURANTS ET CAFES**

Commission de surveillance**Président**

Monsieur François Lachat, lic. phil.
et lic. en droit

**Représentants
d'hotelleriesuisse**

jusqu'au 31.12.2008

Monsieur C. Casanova
Monsieur R. Schneider
Monsieur M. Kaufmann, avocat

**Représentants de
Gastrosuisse**

Monsieur H. Jaisli, avocat
Monsieur J. Müller-Tschirky
Monsieur E. Bachmann
Monsieur J.-L. Piguet

Représentants de SCA

Monsieur P. Hohl, lic. oec. HSG
Monsieur HP. Oettli

**Représentants de l'H&G
Union**

Monsieur E. Dubuis
Monsieur U. Masshardt
Monsieur J. Gonzalvez
Monsieur B. Poma
Monsieur St. Unternährer, lic. en droit
Madame I. Lieberherr

Représentants d'UNiA

Monsieur Mauro Moretto, lic. phil. hist.
Madame G. Hentsch

Représentant de syna

Madame M. Bertone

Comité**Président**

Monsieur François Lachat, lic. phil.
et lic. en droit

Vice-présidents

à partir du 27.11.2008

Monsieur St. Unternährer, lic. en droit
Monsieur H. Jaisli, avocat

Membres

jusqu'au 31.12.2008

Monsieur E. Dubuis
Monsieur P. Hohl, lic. oec. HSG
Monsieur Mauro Moretto, lic. phil. hist.
Monsieur M. Kaufmann, avocat

DELEGATION DE REVISION

Monsieur M. Kaufmann, avocat
Monsieur Mauro Moretto, lic. phil. hist.

Secrétariat
Commission de surveillance

Madame Chr. Büchler

Organe externe de révision

KPMG Fides Peat, Wirtschaftsprüfung, Bâle

OFFICE DE CONTROLE de la Convention collective nationale de travail

	Directeur	Monsieur H. Moser
	Inspecteur	Monsieur B. Ducraux
	Inspectrice	Madame A. Filippi
	Inspecteur	Monsieur A. Geiser
	Inspecteur	Monsieur C. Rovina
	Inspectrice	Madame S. Vulliamy
	Inspectrice	Madame S. Arn-Meyer
jusqu'au 15.07.2008		
	Inspecteur	Monsieur Q. Charmill
	Inspecteur	Monsieur M. Mächler
	Inspectrice	Madame A. Günter
jusqu'au 31.10.2008		
	Inspecteur	Monsieur O. Bellasi
	Inspectrice	Madame J. Eisenlohr
à partir du 15.05.2008		
à partir du 01.06.2008	Assistante des inspecteurs/trices	Madame S. Louis
	Chef du service interne/comptable	Madame C. Widmer
	Collaboratrice TED	Madame S. Flury
	Service juridique	Madame L. Lanz
	Service juridique	Madame K. Monetti
	Service juridique	Madame M. Stäubli
	Service juridique	Madame A. Riggensberger